



## Commission des solidarités

### 4111 - Modes de garde petite enfance

#### Equipements sanitaires et sociaux - Famille et enfance

#### Rapport n° CP/2012/749

#### Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par la Ville de Strasbourg, la Ville de Hoenheim, la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union, la Communauté de Communes de Sélestat et la Commune de Lutzelhouse.

Ces opérations sont inscrites aux contrats de territoire.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

#### **I - Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 révisé**

Une autorisation de programme existe pour les modes de garde sur la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

#### **1 – Maison de l'enfance du Champfleury à HOENHEIM**

#### **Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 n°9767**

La Commune de Hoenheim a entrepris la construction de la future Maison de l'enfance au 90, rue de la Loire dans les anciens locaux de l'école maternelle du Champfleury. Cette structure accueillera, à terme, 60 enfants de six mois à trois ans toute la journée. Avec ses 1 235 m<sup>2</sup>, la maison de l'enfance disposera d'une cantine sur place et proposera en fonction des besoins, des horaires modulables de 6 H 30 à 18 H 30.

Le chantier a démarré en avril 2011 avec la démolition de l'école maternelle Champfleury. La structure ouvrira ses portes en septembre 2012.

Le coût prévisionnel est de 2 647 466 € HT. Au titre des modes de garde petite enfance, la subvention départementale serait de 582 443 € correspondant au taux modulé de 22 % appliqué au coût de l'opération.

Le plan de financement est le suivant :

Caisse d'Allocations Familiales :	1 191 361,00 €	45 %
Conseil Général :	582 443,00 €	22 %
Ville de Hoenheim :	873 665,20 €	33 %

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Hoenheim, une subvention de **582 443 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise pour la construction de la Maison de l'enfance du Champfleury à Hoenheim.

## **2 – Maison de la petite enfance à la Montagne Verte installée sur le site de la Villa Kolbsheim**

### **Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 n°9868**

Cette opération est portée par la ville de Strasbourg, maître d'ouvrage. La maison de maître « Villa Kolbsheim » d'une surface de 600 m<sup>2</sup> sera restructurée et complétée par une extension de 800 m<sup>2</sup>.

Ce projet intégrera un multi-accueil de 60 places et un foyer pour personnes âgées se déclinant ainsi :

- multi-accueil de 3 unités de vie de 20 places chacune, pour des enfants âgés de 2 mois à 4 ans, des locaux administratifs, une cuisine de restauration sur place et des locaux de stockage ;
- un foyer pour personnes âgées : une salle de vie de 100 m<sup>2</sup>, une salle informatique, un bureau, un local de stockage et des sanitaires ;
- des locaux intergénérationnels : un espace polyvalent de 70 m<sup>2</sup>, un espace « ateliers contes et lectures », des locaux de stockage.

Le coût des travaux et du premier équipement pour le multi-accueil s'élève à 3 846 153 € HT.

Au titre des modes de garde petite enfance, la subvention départementale serait de 615 384 € correspondant à un taux modulé de 16 % appliqué au coût de l'opération.

Les travaux ont démarré en juin 2012. L'achèvement des travaux et la mise en service sont prévus au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg, une subvention de **615 384 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise pour la construction de la Maison de la petite enfance « Villa Kolbsheim » à la Montagne Verte.

## **3 – Restructuration du multi-accueil de la Canardière à la Meinau 2<sup>ème</sup> tranche**

### **Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 n°9899**

La Ville de Strasbourg a bénéficié lors de la commission permanente du Conseil Général du 3 mai 2010 d'une subvention de 569 557 € concernant les travaux de réhabilitation et d'extension du multi-accueil et du jardin d'enfants de la Canardière à la Meinau.

Le coût des travaux s'élève à 4 762 979,82 € HT.

Dans le cadre de la révision du CTAS et en conformité avec l'avenant d'étape à la convention ANRU, compte tenu de l'augmentation du coût du projet par rapport aux estimations initiales, il a été envisagé de porter la participation du Département de 569 557 € à 774 897 €.

Il vous est ainsi proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg une subvention complémentaire de **205 340 €** dans le cadre de la révision du contrat de territoire, pour la restructuration du multi-accueil de la Canardière à la Meinau, 2<sup>ème</sup> tranche.

## **II – Autres contrats de territoire**

Une autorisation de programme existe pour les modes de garde petite enfance hors agglomération strasbourgeoise.

### **1 – Maison de l'enfance à Châtenois Contrat de territoire de Sélestat n°5007**

La Communauté de Communes de Sélestat a entrepris la construction de la Maison de l'Enfance. Cette opération est inscrite au contrat de territoire de Sélestat dans la rubrique petite enfance.

Cet important équipement d'une surface de 1 704 m<sup>2</sup> prévoit un accueil périscolaire de 100 places ainsi qu'un multi-accueil de 60 places. Il comprend également la construction d'une cuisine de production de 350m<sup>2</sup> pour le périscolaire et le multi-accueil de Châtenois, ainsi que pour celui de Sélestat (90 places).

Le site est situé en plein centre de la commune, tout près de l'espace des Tisserands ainsi que du groupe scolaire.

Le coût de l'opération s'élève à 4 599 999 € HT. Les travaux ont démarré fin 2011 et une mise en service de la structure est prévue en septembre 2013.

Le montant éligible retenu est de 2 250 000 € HT. Le taux applicable est le taux modulé intercommunal de 28 %, soit une subvention de 630 000 €.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes de Sélestat une subvention de **630 000 €** dans le cadre du contrat de territoire de Sélestat pour la construction de la Maison de l'Enfance à Châtenois.

### **2 – Construction d'un multi-accueil à SARRE-UNION Contrat de territoire de l'Alsace Bossue n° 7836**

La Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union, suite à une étude de besoins sur le développement des services autour de l'accueil des enfants, a entrepris la construction d'une structure multi-accueil de la petite enfance (crèche et halte-garderie) à Sarre-Union d'une capacité totale de 30 places avec une ouverture prévue début 2013.

Le coût prévisionnel est de 1 768 380 € HT. Le financement départemental prévu est de 650 000 € incluant d'une part, une subvention correspondant au taux modulé de 26 % appliqué au montant éligible de 1,3 M€ retenu au titre de la rubrique petite enfance, soit 338 000 €, d'autre part, une bonification de 312 000 € dans le cadre des enveloppes financières globalisées instituées en faveur des collectivités signataires d'un contrat de territoire.

Il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union, une subvention de **338 000 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'Alsace Bossue pour la construction d'un multi-accueil à Sarre-Union.

### **3 – Construction d'un bâtiment multi-accueil et périscolaire à LUTZELHOUSE Contrat de territoire de la Haute-Bruche n°8776**

La Commune de Lutzelhouse a entrepris la construction d'un bâtiment d'environ 600 m<sup>2</sup> abritant un périscolaire de 50 places et un multi-accueil de 24 places à Lutzelhouse estimé à 1 450 176 € HT.

Ce projet est réalisé en étroite concertation avec la Communauté de Communes de la Haute-Bruche qui a la compétence petite enfance.

Le financement départemental prévu est de 252 621 € incluant d'une part, une subvention de 207 013 € pour la partie multi-accueil, d'autre part, une subvention de 45 608 € concernant la partie périscolaire et au prorata des enfants de moins de six ans.

De plus, cette demande de subvention est actuellement instruite par le service des sports du Conseil Général dans le cadre des équipements sportifs, socio-éducatifs et d'accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 30 190,50 €.

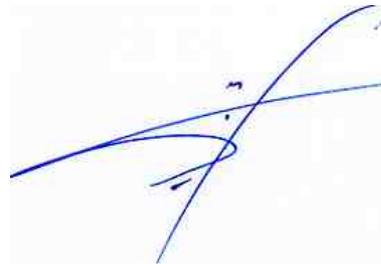
Il vous est proposé d'accorder à la Commune de Lutzelhouse, une subvention de **252 621 €** dans le cadre du contrat de territoire de la Haute-Bruche pour la construction d'un bâtiment comprenant un multi-accueil et un périscolaire à Lutzelhouse.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 2 623 788 € aux collectivités figurant aux tableaux annexés.*

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL